

Pouvoirs féminins et dynamiques de pouvoir en France et en Nouvelle-France

Dominique Deslandres

Numéro 145, printemps 2021

Activisme et mobilisations féministes au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95963ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Deslandres, D. (2021). Pouvoirs féminins et dynamiques de pouvoir en France et en Nouvelle-France. *Cap-aux-Diamants*, (145), 4–9.



Ambition de la femme pour parvenir à la maîtrise par la culotte. Gravure, vers 1712. Atelier Gentot, Lyon (BnF).

« Quand tu devrois me tuer, je porterai la culotte comme toutes les femmes de Paris le font » s'exclame l'épouse en tirant vers elle la culotte que tente vainement de retenir son mari.

Regardons de plus près cette gravure du XVIII^e siècle intitulée *Ambition de la femme pour parvenir à la maîtrise par la culotte* : dans le fond de la pièce, devant l'âtre, symbolisant la féminité en devenir, la petite fille qui assiste à la scène fait tomber la vaisselle et s'arrache les cheveux – ce qui indique qu'elle s'ôte un instant les attributs considérés comme traditionnellement féminins. Devant elle, ses parents se menacent l'un l'autre, l'homme avec un gourdin, la femme avec une quenouille; ces emblèmes de la défense et de la production qui disent la ségrégation sexuelle des domaines masculin et féminin

POUVOIRS FÉMININS ET DYNAMIQUES DE POUVOIR EN FRANCE ET EN NOUVELLE-FRANCE

par Dominique Deslandres

sont ici détournés de leurs fonctions premières, alors que le chien, symbolisant la fidélité, se rue vers l'homme en aboyant, ajoutant au désordre.

S'il n'est pas anodin que cette gravure sorte d'un atelier lyonnais dirigé par une femme, Anne Gentot, « graveuse en taille douce » de 1751 à 1758, il n'en demeure pas moins que, depuis le Moyen Âge, « la lutte pour la culotte » est un topos des relations conjugales. Ce motif bien connu des *mondes à l'envers* devait faire rire et réfléchir sur la hiérarchie fondamentale qui régissait alors les rapports humains. Ici, « la lutte pour la culotte » caricature l'appropriation par les femmes de l'autorité « naturelle » des hommes, car elle déstabilise l'ordre du monde patriarcal. Or, s'il est une chose qu'indique la constante répétition, au cours des siècles, de telles railleries, c'est bien que le « problème » persiste. Aussi soulignent-elles, dans le creux de ce qu'elles remontent, l'étendue des pouvoirs reconnus, très pragmatiquement, aux femmes par la société française.

METTRE EN VALEUR LES POUVOIRS FÉMININS

Il semble bien, en effet, que les vitupérations misogynes témoignent de l'existence et de l'ampleur des pouvoirs féminins. Ainsi, du point de vue politique,



Couple de Canadiens. Aquarelle, seconde moitié du XVIII^e siècle. (Fonds BM7 : Archives de la Ville de Montréal).

pensons aux polémiques acerbes, qui vont jusqu'à la lutte armée, qui minent les 60 ans de régence féminine qu'a connus la France entre 1559 et 1661. De Catherine de Médicis à Anne d'Autriche, les destinées du pays ont été régies par des femmes parce qu'elles étaient femmes et mères de roi – la régence étant le seul cas où la loi salique permettait l'exercice légitime du pouvoir politique féminin. De même, du point de vue social et religieux, les comportements des femmes semblent, dans les faits, s'éloigner de l'assujettissement à la puissance masculine, car à cette époque, elles investissent toutes les sphères de la société, s'employant à reconstruire la France après 40 ans de guerres civiles et religieuses et, simultanément, à construire une France nouvelle en Amérique.

On l'oublie souvent, mais à partir de l'édit de Nantes en 1598 se développa en France un véritable féminisme catholique, au nom de l'égalité des sexes devant le salut. Ce mouvement de fond prescrivait aux *honnêtes femmes* la « même obligation » qu'aux hommes, soit de « se rendre utiles au public ». Ainsi, des deux côtés de l'Atlantique, les femmes de toutes conditions investirent massivement leur argent, leur temps et leur énergie dans ce qui constitue les fondements de la société civile : la bienfaisance, l'éducation, la santé.



Mauvais ménage et débat pour la culotte. Gravure Nicolas Guérard, Paris, 1689. (Bibliothèque Nationale de France Cliché 66 C. 26976), (NB-C-26976.jpg).

Des femmes de pouvoir – de la régente Anne d'Autriche, pas si potiche qu'on l'a décrite, à Marie-Madeleine de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, bien moins sulfureuse que ne le veut la réputation qu'on lui a faite – jusqu'aux plus humbles dévotes, toute une génération de Françaises, exactement contemporaines des Marie de l'Incarnation, Marie-Madeleine de Chauvigny, dite Mme de la Peltrie, de Jeanne Mance ou de Marguerite Bourgeoys, se dévouèrent à relever le royaume et à l'étendre en Amérique. Pour ce faire, elles déployèrent leurs réseaux en transcendant les classes sociales, apostrophant à l'oral comme à l'écrit tous ceux qui pouvaient aider leur cause, et sermonnant ceux qui s'éloignaient du droit chemin de la rédemption... Bref, elles firent entendre leurs voix. Et elles étaient partout. Puissantes, et reconnues comme telles. L'importance de leurs pouvoirs se lit en effet, a contrario, dans les estampes qui circulèrent à partir des années 1660,



Opérateur céphalique. Gravure, 1650-1660. Lieu inconnu de publication. (Bibliothèque Nationale de France Cote RES TF 7 4° Cliché P123-IFNo190.jpg).

qui mettaient en scène Lustucru (*l'eusses-tu cru*), un forgeron tantôt « raccommodeur » des langues des femmes qui ne savaient pas se taire, tantôt carrément « opérateur céphalique », qui offrait de « reforger et repolir sans faire mal ny douleur les testes de Femmes Accariastres, Bigeardes, Criardes, Diablasses, Enragées, Fantasques, Glorieuses, Hargneuses, Insupportables, Lunatiques, Meschantes, Noieuses, Obstinées, Piegriesches, Revesches, Sottes, Testues, Volontaires, et qui ont d'autres incommodités, le tout à prix raisonnable aux riches pour de l'argent et pauvre gratis ». Témoignent aussi de ces pouvoirs féminins les railleries contre les « Précieuses » qui, loin d'être ridicules, tentaient alors d'éviter que ne disparaisse des dictionnaires et du langage courant la féminisation des termes de métiers et de fonctions dont usaient les Français pour parler des « autrices », « médecines », « sculpteresses », « peintresses », « demanderesses », « apothicaires », « trésorrières », etc. À ce sujet, remarquons qu'en Nouvelle-France, l'ursuline Marie de l'Incarnation, pour qui, en grammaire, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin, utilise le terme « capitainesse » pour rendre compte du pouvoir des femmes autochtones dans leur société.

Aussi y a-t-il bien lieu de parler de féminisme, puisque ce mouvement puissant d'activisme social, économique, politique et religieux signale une *conscience de genre* et une connaissance aigüe de l'étendue du champ possibles qui s'ouvrait aux femmes des XVII^e et XVIII^e siècles.

Partageant un vocabulaire militant fondé sur l'égalité des âmes, ces femmes engagées adoptèrent également la même rhétorique de la faiblesse féminine investie d'une mission divine pour atteindre des objectifs bien concrets. Cette conscience de genre, on la trouve qui s'exprime dans les réseaux atlantiques que les Françaises tissèrent afin d'établir couvents d'éducation, hôpitaux, hospices et orphelinats; dans les congrégations, ces lieux de sociabilité et d'entraide mutuelle qu'elles fondèrent (*La Sainte-Famille*, *La bonne mort*); dans la transmission des connaissances, grâce à une sorte d'éducation permanente avant la lettre des filles et des femmes; voire dans les systèmes de surveillance que les femmes maintenaient au lavoir, à l'église, au marché, pour traquer les contrevenantes, qu'elles dénonçaient sans pitié. Les femmes faisaient tout cela en transcendant les relations de pouvoir intersexes et intrasexes, les classes sociales, les ethnies, les différends dogmatiques et la géographie.

LES RACINES DU FÉMINISME QUÉBÉCOIS EN NOUVELLE-FRANCE?

Le primat de l'inégalité, sur lequel repose à cette époque la société française tout entière, a longtemps servi d'argument pour récuser l'idée même de chercher en Nouvelle-France les racines du féminisme québécois : impossible de trouver dans la société française, profondément hiérarchisée et patriarcale de la colonie, un mouvement social qui réclame l'égalité des droits. Les documents normatifs, comme la Coutume de Paris, qui émanent de la plume éminemment masculine d'hommes d'Église, de juristes, de médecins, suintent la misogynie en insistant sur la seconde place réservée aux femmes dans la société française. Des deux côtés de l'Atlantique, le destin d'une femme est toujours lié à celui d'un homme – fille de l'homme dont elle porte le patronyme, ou épouse de l'homme choisi par ses parents afin de devenir mère d'un homme : l'héritier. La mort du mari l'investira d'un pouvoir socioéconomique certain et d'une relative liberté dans ses mouvements et dans sa gestion des avoirs familiaux, que les hommes de son clan considéreront cependant de très près – toujours prêts à lui tenter un procès pour mauvaise administration ou dilapidation du patrimoine. Dans un tel contexte, les *femmes fortes* de la Nouvelle-France, dont se réclame parfois le féminisme québécois, sont présentées comme des exceptions, et même comme des miracles...



Je raccommode les langues à la fantaisie du monde. Gravure, vers 1660. Lieu inconnu de publication. (Bibliothèque Nationale de France Gallica).

Mais cet argument de l'exceptionnalisme n'explique pas la place éminente des femmes dans les jeux de pouvoir à l'œuvre dans la colonie – des dynamiques qui demeurent trop souvent ignorées, puisque l'on s'arrête plus souvent aux prescriptions qu'à leur application effective sur le terrain. L'histoire des pouvoirs l'a pourtant démontré : la réalité des femmes d'autrefois est beaucoup plus nuancée que ne le prétend l'énoncé des principes, apparemment figés et atemporels, qui assujettissaient le féminin au masculin. Les exigences des travaux et des jours et le pragmatisme des usages imposaient des accommodements qui faisaient l'affaire de tous et toutes. C'est ce que révèlent les archives judiciaires et notariales, qui éclairent souvent avec moult détails non seulement les interactions entre les sexes, mais encore les pouvoirs exercés par les femmes. On y voit en effet des femmes de tout âge, de toute condition et de toute ethnie faire valoir leurs droits. Dans les procès, elles sont aussi, sinon plus souvent demanderesses que victimes, témoins ou accusées. Ainsi, pour la seule juridiction royale de Montréal, entre 1693 et 1760, 1 259 femmes différentes, mariées ou non, religieuses ou laïques, noires libres ou esclaves, autochtones libres ou Panis agissent de leur propre chef dans les 4 338 dossiers qui impliquent des femmes sur les 6 413 archivés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. D'ailleurs, comme les hommes,

les femmes résistent parfois activement, parfois passivement aux prescriptions civiles et religieuses au nom de ce que l'époque considérait comme le *gros bon sens* des coutumes établies – on pensera aux récidivistes célèbres comme Anne Lamarque dite La Folleville, cabaretière accusée de vendre de l'alcool aux Amérindiens, Anne Desaulniers et sa sœur, contrebandières du Sault-Saint-Louis, mais aussi à celles, moins connues, qui trichaient à répétition, qu'on retrouve en nombre dans les procès civils. Ainsi, la plongée dans le quotidien d'autrefois que permet l'analyse des archives judiciaires dévoile autant les activités féminines, essentielles à la vie coloniale, que les pouvoirs réels et valorisés qui s'y rattachent.

Rappelons que la vaste majorité des femmes travaillaient pour augmenter les revenus de leur famille – les filles rapportant leur salaire de domestique, de petites mains ou de manouvrière à leurs parents, les épouses apportant au ménage les gains non négligeables de la production textile ou de la vente des produits de la ferme. Par le biais des procurations conférées par leur mari ou leur père, les femmes jouèrent de fait un rôle remarquable dans la vie socioéconomique coloniale. Et des deux côtés de l'Atlantique, nombre d'entre elles, filles, mariées ou veuves se faisaient marchandes ou femmes d'affaires. Ainsi les femmes jouissaient-elles d'une autonomie certaine ou à tout le moins, d'une réelle reconnaissance de leur apport économique. De plus, la presque totalité des hommes d'Ancien Régime ne pouvaient se penser sans femme : le paysan ne pouvait subsister sans une femme aguerrie aux travaux de la ferme et à la vente dans les marchés; l'artisan ne pouvait s'établir sans épouse ou fille à qui confier finition et vente des objets, administration des finances, gestion du réseau et de la publicité; le soldat ne pouvait avancer sans l'intendance assurée par les femmes qui suivaient les armées. Or, si l'homme ne pouvait suffire à sa tâche sans femme, la femme survivait la plupart du temps sans l'homme de la famille. Guerres, déplacements saisonniers, maladies, mort ou la force de la nécessité obligeaient les femmes à se tirer d'affaire sans homme, en s'appuyant sur un solide réseau de solidarité féminine, qui misait sur l'entraide, l'instruction et la transmission.

Éduquer les enfants, tenir maison, soigner malades et indigents, porter l'eau, ramasser le bois, entretenir le feu, s'occuper des bestiaux, travailler aux champs, au potager, au verger, vendre au

marché ou au comptoir, recouvrer dettes et crédits, transmettre nouvelles et rumeurs, organiser les mariages, réunir la famille élargie, entretenir réseaux et clientèles, « ester en justice », toutes ces tâches dévolues aux femmes témoignent de l'exercice des pouvoirs féminins reconnus par la société. Pourtant, ces pouvoirs ne sont jamais mis en valeur dans nos livres d'histoire, car les travaux dont ils découlent sont considérés comme relevant de la *nature* féminine, immuable, ahistorique. Répétitifs, non rémunérés, ils sont jugés anachroniquement selon les critères de rentabilité financière et de force physique d'aujourd'hui. Des exemples? À côté des autres travaux domestiques que notre œil moderne juge peu contraignants, car nous oublions l'effort physique et le savoir-faire qu'ils exigeaient à l'époque, les ouvrages réservés aux femmes, tels que le filage, le tissage, le lavage, le ravaudage, la taille, la couture, la broderie, sont négligés par l'histoire de l'économie, alors même qu'à l'époque de la Nouvelle-France, l'industrie des draps demeurait la principale source de richesse. Fondement du protocapitalisme, elle correspond en effet à l'industrie du pétrole aujourd'hui – ainsi, le tissage et la broderie, si importants autrefois, si dépréciés aujourd'hui, relevaient de l'industrie du luxe et, surtout, rapportaient gros. Il n'est donc pas étonnant que ce soit une femme, Agathe de Saint-Père, qui ait établi la première « manufacture de toile, droguet, serge croisée et couverte » de la colonie. De fait, c'est quand les femmes sont arrivées en nombre dans la colonie que cette dernière s'est développée. Aurait-elle seulement survécu s'il avait fallu que les colons se contentent des seuls gains de la traite des fourrures?

Observer les faits et gestes des femmes d'autrefois plutôt que tenir compte seulement des prescriptions qui les assujettissaient au masculin permet de mettre au jour les pouvoirs qui étaient reconnus aux femmes par leurs contemporains. Ne constituèrent-ils pas un terreau fertile à l'« empowerment » subséquent des Québécoises?

Dominique Deslandres est professeure titulaire au Département d'histoire de l'Université de Montréal.

Pour en savoir plus :

Christine Bard. « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme ». *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 108-2,, 2001, p. 71-84.

Denyse Baillargeon. *Brève histoire des femmes au Québec*. Montréal, Boréal, 2013.

Jean Claude Bologne. *Histoire du mariage en Occident*. Paris, Hachette Littératures, 1995, et *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris, Fayard, 2004.

Josette Brun. *Les femmes d'affaires dans la société coloniale nord-américaine : le cas de l'Île Royale. 1713-1758*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Moncton, 1994; « L'activité commerciale des femmes de familles marchandes à Louisbourg au XVIII^e siècle », *Essays in French Colonial History : Proceedings of the 21st Annual Meeting of the French Colonial Historical Society*, Michigan State University Press, 1995, p. 55-73; « Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au 18^e siècle », *Acadiensis*, vol. 27/1 (1997), 44-66; *Le veuvage en Nouvelle-France : genre, dynamique familiale et stratégies de survie dans deux villes coloniales du XVIII^e siècle, Québec et Louisbourg*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 2000; *Vie et mort du couple en Nouvelle-France. Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's Press, 2006.

Judith Butler et Joan W. Scott. *Feminists theorize the political*. New York, Routledge, 1992.

Scarlett Beauvalet-Boutouyrie. *Être veuve sous l'Ancien Régime. Essais d'histoire moderne*. Paris, Belin, 2001 et *Les femmes à l'époque moderne : XVI-XVIII^e siècles*. Paris, Belin, 2003.

Marie-Aimée Cliche. « Les procès en séparation de corps dans la région de Montréal, 1795-1879 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 49, n° 1, 1995, p. 3-33 et « La garde des enfants lors des séparations de corps dans le district judiciaire de Montréal, 1795-1930 ». *Lien social et Politiques*, n° 37, 1997, p. 53-62.

Béatrice Craig, *Les femmes et le monde des affaires depuis 1500*, Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, 2018.

Fanny Cosandey. *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*. Paris, Gallimard, 2016.

Christine Delphy. *L'ennemi principal, t. 1. Économie politique du patriarcat*. Paris, Syllepse, 1998.

Natalie Zemon Davis. « La chevauchée des femmes ». Dans *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au 16^e siècle*, traduit par Marie-Noëlle Bourguet. Paris, Aubier, 1979.

Dominique Deslandres. *Croire et faire croire. La mission française au 17^e siècle*. Paris, Fayard, 2003; « Femmes devant le tribunal du roi : la culture judiciaire des appelantes dans les archives de la juridiction royale de Montréal (1693-1760) ». *Les Cahiers des Dix*, 2017 (71), p. 35-63.

Micheline Dumont. « Les femmes de la Nouvelle-France étaient-elles favorisées? ». *Atlantis*, vol. 8, n° 1, 1982, p. 118-124; *L'instruction des filles au Québec (1639-1960)*, Ottawa, S.H.C., n° 49, 1990; *Les religieuses sont-elles féministes?* Montréal, Bellarmin, 1995.

Jane Freedman. *Femmes politiques : mythes et symboles*. Paris et Montréal, L'Harmattan, 1997.

David Gilles. « La condition juridique de la femme en Nouvelle-France : essai sur l'application de la Coutume de Paris dans un contexte colonial ». *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'outre-mer français*. PUAM, Aix-en-Provence, n° 1, 2002, p. 77-125 et « Être demanderesse en justice. Permanences civilistes dans la Province de Québec, de la juridiction royale de Montréal (1740-1760) à la Cour des plaidoyers communs (1760-1791) », Blaine Baker et Donald Fyson (dir.), *Essays in the History of Canadian Law*, XI : *Quebec and the Canadas*, University of Toronto Press, 2013, p. 306-345.

Benoît Grenier. « "Sans exceptions ni réserve quelconques". Absence des hommes et pouvoir des femmes à Québec au XVIII^e siècle », dans E. Charpentier et B. Grenier (dir.). *Femmes face à l'absence...* Québec, CIEQ, 2015, p. 29-37 (Coll. « Cheminements »); « Réflexion sur le pouvoir féminin au Canada sous le Régime français », *Histoire sociale/Social History*, 2009, vol. 42, n° 84 (novembre 2009), p. 297-324 et *Marie-Catherine Peuvret, veuve et seigneuresse en Nouvelle-France. 1667-1739*. Québec, Septentrion, 2005.

Benoît Grenier et Catherine Ferland (dir.). *Femmes, cultures et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin, XV^e-XX^e siècles*. Québec, PUL, 2010.

Dominique Godineau. *Les femmes dans la société française, XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, Armand Colin, 2003. (Coll. « U »).

Allan Greer. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*. Montréal, Boréal, 1998.

Jean-Pierre Gutton. *Dévots et société au XVII^e siècle. Construire le ciel sur la terre*. Paris, Belin, 2004. (Coll. « Histoire et Société »).

Katherine Crawford. *Perilous Performances: Gender and Regency in Early Modern France*. Harvard, Harvard University Press, 2004.

Christiane Klapisch-Zuber. « La lutte pour la culotte, un *topos* iconographique des rapports conjugaux (xv^e-xix^e siècles) ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire [En ligne]*, 34 (2011), p. 203-218.

Hélène Laforce. « L'univers de la sage-femme aux XVII^e et XVIII^e siècles ». *Cap-aux-Diamants*, n° 3, automne 1985.

Alain Laberge. « La famille en Nouvelle-France : mythes et réalités ». *Cap-aux-Diamants*, n° 39, automne 1994, p. 10-12.

André Lachance. *Vivre à la ville en Nouvelle-France*. Outremont, Les Éditions Libre Expression, 2004, p. 23-30.

Yves Landry. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVII^e siècle; suivi d'un répertoire biographique des Filles du roi*. Montréal, Leméac, 1992.

Robert Lari. *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*. Sillery, Septentrion, 2000.

Nancy Locklin. « Legal accommodations for married women on their own », dans E. Charpentier et B. Grenier (dir.). *Femmes face à l'absence...* Québec, CIEQ, 2015, p. 39-46 (Coll. « Cheminements »); *Women's Work and Identity in Eighteenth-Century Brittany*. Aldershot, Ashgate, 2007.

Bernard Michon et Nicole Dufournaud. « Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740) : un rôle largement méconnu ». *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 23 (2006), p. 311-330.

Jan Noel. « New France : les femmes favorisées ». *Atlantis*, vol. 6, n° 2, 1981, p. 80-98; « Women in New France: Further Reflections ». *Atlantis*, vol. 8, n° 1 (1982), p. 125-130; *Les femmes en Nouvelle-France*. Ottawa, S H.C., n° 59, 1998; « Caste and Clientage in an Eighteenth-Century Quebec Convent ». *Canadian Historical Review*, vol. 82, n° 3, 2001, p. 465-490; *Along a River: The First French-Canadian Women*. Toronto, University of Toronto Press, 2013.

France Parent. *Entre le juridique et le social : le pouvoir des femmes à Québec au XVI^e siècle*. Québec, Les Cahiers du GREMF, n° 42, 1991.

France Parent et Geneviève Postolec. « Quand Thémis rencontre Clio : les femmes et le droit en Nouvelle-France ». *Cahiers de droit*, vol. 36, n° 1, mars 1995, p. 293-318.

Lilianne Plamondon. « Une femme d'affaires en Nouvelle-France : Marie-Anne Barbel, veuve Fornel ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 31, 2 (septembre 1977), p.165-185.

Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub (dir.). *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe*. Paris, Boréal, 2007.

Elizabeth Rapley. *The Devotes. Women and Church in Seventeenth-Century France*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990.

Claude Quéstel. « Lustucru à l'assaut du féminisme au début du règne de Louis XIV ». Dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de F. Lebrun*. Rennes, 1989, p. 231-241.

Linda Timmermans. *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*. Paris, Champion, 2005.

Roland Viau. *Femmes de personnes. Sexes, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne*. Montréal, Boréal, 2000.

Eliane Viennot. *La France, les femmes et le pouvoir. 2. Les résistances de la société (XVII^e-XVIII^e siècle)*. Paris, Perrin, 2008.

Kathryn A. Young. « '...sauf les périls et fortunes de la mer' : Merchant Women in New France and the French Transatlantic Trade ». *Canadian Historical Review*, vol. 77, n° 3 (septembre 1996), p. 388-407.